

Tampon de l'entreprise

Lettre ouverte

Messieurs les Députés et Sénateurs,

Pour faire suite à la manifestation des artisans et entrepreneurs du BTP le vendredi 18 janvier 2013 devant la Préfecture de l'Aube, en tant que chef d'entreprise, je vous sollicite pour mettre en œuvre les mesures suivantes :



Application d'une TVA à 5% dès le 1^{er} janvier 2014 pour la rénovation des logements ;



Suppression du régime des auto-entrepreneurs pour le secteur du bâtiment ;



Allègement des charges pesant sur les entreprises artisanales et bénéfice du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi aux travailleurs Indépendants ;



Application effective du principe « Mêmes Droits, mêmes Devoirs pour tous » et renforcement des contrôles contre le travail clandestin ou illégal ;



Mise en œuvre d'un plan gouvernemental pour permettre de rénover plus de 500 000 logements par an et d'en construire le même nombre, tout en tenant les engagements sur ma performance énergétique et l'accessibilité.

Comptant sur votre soutien à notre secteur professionnel,

Je vous prie d'agréer, Messieurs les députés et Sénateurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nom, prénom & signature

Manifeste CAPEB CNATP



VOS MESURES NOUS EMPÊCHENT DE CONSTRUIRE

L'avenir des 400 000 artisans du bâtiment et de leurs 1 200 000 salariés est menacé.

À un ralentissement de l'activité et une trésorerie en berne viennent s'ajouter des mesures qui nous accablent :

- Augmentation prévue de la TVA en 2014 de 7% à 10% dans le Bâtiment, après une première hausse de 5,5 à 7% ;
- Concurrence déloyale des auto-entrepreneurs, du travail au noir et des entreprises ne respectant pas la législation ;
- Mesures récentes du budget 2013 qui alourdissent les charges des entreprises artisanales ;
- Plus de 202 000 artisans travaillant seuls exclus du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT, TROP C'EST TROP. NOUS VOULONS :

- Application de la TVA à 5% pour les activités de rénovation des logements ;
- Suppression du régime des auto-entrepreneurs pour le secteur du Bâtiment ;
- Application effective du principe « Mêmes Droits, mêmes Devoirs pour tous » et renforcement des contrôles contre le travail clandestin ou inhumain ;
- Mise en œuvre immédiate d'un plan gouvernemental pour permettre de rénover plus de 500 000 logements par an et d'en construire le même nombre.

Le 18 janvier, les artisans du bâtiment sont mobilisés dans toute la France pour dénoncer les injustices et défendre leur droit à travailler en toute équité.

**SAUVER LES ARTISANS DU BÂTIMENT,
C'EST MAINTENANT OU JAMAIS**

capeb.fr

CAPEB
l'Artisanat du Bâtiment
Plus forts. Ensemble.